

PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE:
FAITS ET CHIFFRES
DE L'OMPI

2011

INTRODUCTION

Les Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle ont pour objet de fournir une vue d'ensemble de l'activité en matière de propriété intellectuelle, sur la base des données annuelles disponibles les plus récentes. La présente publication porte sur quatre catégories de titres de propriété intellectuelle, à savoir les brevets, les modèles d'utilité, les marques ainsi que les dessins et modèles industriels, et sert d'aide-mémoire concernant les statistiques de propriété intellectuelle. Les tableaux et graphiques permettent d'effectuer des comparaisons entre offices en ce qui concerne l'utilisation de ces différents titres de propriété intellectuelle et des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye administrés par l'OMPI.

Les données figurant dans la présente publication proviennent de la base de données statistiques de l'OMPI, approvisionnée essentiellement par les enquêtes annuelles de propriété intellectuelle de l'OMPI et les données compilées par l'OMPI aux fins du traitement des demandes internationales/enregistrements internationaux selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ou dans le cadre du système de Madrid ou du système de La Haye. Les données peuvent être téléchargées depuis la page Web de l'OMPI www.wipo.int/ipstats/fr. Tout a été mis en œuvre pour que les statistiques de propriété intellectuelle soient établies sur la base des mêmes définitions afin de pouvoir donner lieu à des comparaisons au niveau international. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que les législations et réglementations nationales régissant le dépôt des demandes de titres de propriété intellectuelle ou la délivrance de tels titres ainsi que les pratiques en matière de présentation de statistiques peuvent différer d'un pays à l'autre.

Veillez noter que, les données étant complétées et actualisées en permanence, les chiffres indiqués dans le présent rapport peuvent différer des chiffres précédemment publiés et des données figurant sur la page Web de l'OMPI.

Pour une étude plus détaillée des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI ou des offices nationaux, vous êtes invité à cliquer sur les liens de l'OMPI suivants:

- Statistiques de propriété intellectuelle
www.wipo.int/ipstats/fr
- Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle
www.wipo.int/ipstats/en/wipi/index.html
- Revue annuelle du PCT
www.wipo.int/export/sites/www/ipstats/fr/statistics/pct/pdf/901f_2010.pdf
- Statistiques sur le système du PCT
www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/pct/
- Statistiques sur le système de Madrid
www.wipo.int/stats/fr/madrid/
- Statistiques sur le système de La Haye
www.wipo.int/hague/fr/statistics/

TABLE DES MATIÈRES

GUIDE DE L'UTILISATEUR	4
A. TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)	7
A.1 Évolution des demandes de titres de PI	7
A.2 Évolution des enregistrements/de la délivrance de titres de PI	8
A.3 Demandes de titres de PI émanant de résidents ou de non-résidents	9
A.4 Répartition par type de droit de PI pour lequel une demande a été déposée auprès de certains offices	10
A.5 Répartition par type de droits de PI conférés par certains offices	11
B. BREVETS ET MODÈLES D'UTILITÉ	12
B.1 Demandes de brevet déposées auprès des 20 offices les mieux classés	12
B.2 Demandes de brevet déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible	13
B.3 Évolution des demandes internationales selon le PCT	13
B.4 Évolution de la part des entrées dans la phase nationale de demandes selon le PCT par rapport au nombre total des demandes de brevet déposées à l'étranger	14
B.5 Demandes de modèle d'utilité déposées auprès des 20 offices de PI les mieux classés	15
B.6 Demandes de modèle d'utilité déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible	16
C. MARQUES	17
C.1 Demandes d'enregistrement de marque déposées auprès des 20 offices de PI les mieux classés	17
C.2 Demandes d'enregistrement de marque déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible	18
C.3 Évolution des enregistrements internationaux dans le cadre du système de Madrid	18
C.4 Évolution de la part des désignations dans le cadre du système de Madrid dans le nombre total des demandes d'enregistrement de marques déposées à l'étranger	19
D. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS	20
D.1 Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels déposées auprès des 20 offices de PI les mieux classés	20
D.2 Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible	21
D.3 Évolution des enregistrements internationaux dans le cadre du système de La Haye	21
ANNEXES	
I. Demandes de titres de PI, par office (2009)	22
II. Demandes internationales (système du PCT) et enregistrements internationaux (systèmes de Madrid et de La Haye), 2010 par origine	25

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Glossaire

Brevet: un brevet confère à un déposant une série de droits exclusifs accordés par la loi pour des inventions qui répondent aux critères de nouveauté, de non-évidence et d'application commerciale. Il est valide pour une durée limitée (généralement de 20 ans), pendant laquelle son titulaire peut exploiter commercialement son invention à titre exclusif. En contrepartie, le déposant est tenu de divulguer son invention au public, de manière à permettre à d'autres personnes du métier de la reproduire. Le système des brevets est conçu pour encourager l'innovation en conférant aux innovateurs des droits juridiques exclusifs pendant une période limitée, ce qui leur permet d'obtenir les bénéfices attendus de leurs activités d'innovation.

Délivrance: droits de propriété intellectuelle exclusifs conférés à un déposant par un office de propriété intellectuelle (par exemple, les brevets sont délivrés à des déposants (cessionnaires) pour leur permettre d'utiliser et exploiter leur invention pendant une période limitée). Le titulaire des droits peut empêcher des tiers non autorisés d'utiliser l'invention.

Demande: procédure tendant à solliciter un droit de propriété intellectuelle auprès d'un office de propriété intellectuelle, qui examine la demande et décide d'octroyer ou non le droit de propriété intellectuelle. La demande désigne aussi l'ensemble des pièces remises à l'office par le déposant.

Demande selon le PCT: demande de brevet déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), administré par l'OMPI (aussi appelée demande internationale selon le PCT).

Déposant: toute personne physique ou morale qui dépose une demande de brevet, de modèle d'utilité, de marque ou de dessin ou modèle industriel. Une demande peut être déposée par plusieurs déposants à la fois. Aux fins des statistiques de la propriété intellectuelle figurant dans le présent rapport, le déposant dont le nom figure en premier dans la demande est réputé être le propriétaire de la demande.

Dessin ou modèle industriel: les dessins et modèles industriels sont des dispositions de traits ou de couleurs ou toute forme en trois dimensions qui donnent une apparence spéciale à un produit industriel ou artisanal. Les dessins et modèles industriels s'appliquent aux produits les plus divers de l'industrie et de l'artisanat: instruments techniques et médicaux, montres, bijoux et autres articles de luxe; objets ménagers, appareils électriques, véhicules, structures architecturales; motifs textiles, articles de loisirs, etc. Le titulaire d'un dessin ou modèle industriel enregistré dispose de droits exclusifs pour s'opposer à toute copie ou imitation non autorisée par des tiers. La validité des dessins et modèles industriels peut être limitée dans le temps. La durée de la protection est généralement de 15 ans dans la plupart des pays. Toutefois, cette durée peut varier en fonction de la législation nationale applicable; en Chine, par exemple, la législation prévoit une période

de 10 ans à compter de la date de la demande et, aux États-Unis d'Amérique, la législation prévoit une période de 14 ans à compter de la date de l'enregistrement.

Enregistrement: droits exclusifs, se rattachant notamment à une marque et à un dessin ou modèle industriel, conférés à un déposant par un office de la propriété intellectuelle. C'est ainsi, par exemple, que des certificats d'enregistrement sont délivrés à des déposants pour leur permettre d'utiliser et exploiter leur marque ou leur dessin ou modèle industriel pendant une période limitée. Dans certains cas, notamment celui des marques, ces certificats peuvent être renouvelés indéfiniment.

Entrée en phase nationale PCT: c'est la décision du déposant d'une demande selon le PCT d'aborder la phase nationale dans un office national ou régional. L'entrée en phase nationale, qui consiste à soumettre une demande écrite et à payer des taxes, doit être engagée dans un délai de 30 mois à compter de la date de priorité de la demande (certains offices autorisent des délais plus longs).

Marque: une marque est un signe distinctif indiquant que des produits ou services sont fabriqués ou fournis par une certaine personne ou une certaine entreprise. Le propriétaire d'une marque enregistrée a le droit d'utiliser, de manière exclusive, la marque en rapport avec les produits ou services pour lesquels celle-ci est enregistrée. Le propriétaire d'une marque enregistrée peut empêcher des tiers non autorisés d'utiliser la marque, ou une marque similaire prêtant à confusion, afin d'éviter que les consommateurs et le grand public ne soient induits en erreur. Contrairement aux brevets, les marques peuvent être maintenues en vigueur indéfiniment en payant des taxes de renouvellement. Les procédures d'enregistrement des marques sont régies par les règles et directives des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Il est possible de déposer une demande de marque auprès de l'office/des offices national/nationaux ou régional/régionaux compétent(s) ou de déposer une demande internationale en vertu du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (système de Madrid).

Modèle d'utilité: à l'instar d'un brevet, un modèle d'utilité est une série de droits accordés pour une invention pendant une période limitée, au cours de laquelle le titulaire peut exploiter commercialement son invention à titre exclusif. Les conditions de délivrance des modèles d'utilité diffèrent de celles qui s'appliquent aux brevets "classiques". Par exemple, les modèles d'utilité sont délivrés pour une plus courte durée (sept à 10 ans) et, dans la plupart des offices, les demandes d'enregistrement de modèle d'utilité sont acceptées sans examen quant au fond. La procédure d'octroi des droits est régie par la réglementation des offices nationaux de la propriété intellectuelle, et ces droits sont limités à la juridiction de l'administration qui délivre les modèles d'utilité. Dans la présente publication, la terminologie relative aux modèles d'utilité s'applique aux modèles d'utilité et aux formes de protection analogues. Ainsi, les brevets d'innovation en Australie et les brevets de courte durée en Irlande sont assimilés à des modèles d'utilité dans la présente publication.

Système de La Haye: le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels est formé par trois traités internationaux (l'Acte de Londres, l'Acte de La Haye et l'Acte de Genève) et il est administré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Le système de La Haye permet à un déposant d'enregistrer un dessin ou un modèle industriel dans plusieurs pays simultanément, moyennant le dépôt d'une demande unique auprès du Bureau international de l'OMPI. Le système de La Haye simplifie le processus d'enregistrement multinational en assouplissant l'exigence de déposer plusieurs demandes auprès de chaque office de propriété intellectuelle. En outre, il simplifie par la suite la gestion des dessins et modèles, puisqu'il est possible d'enregistrer les modifications postérieures ou de renouveler l'enregistrement au moyen d'une seule mesure de procédure.

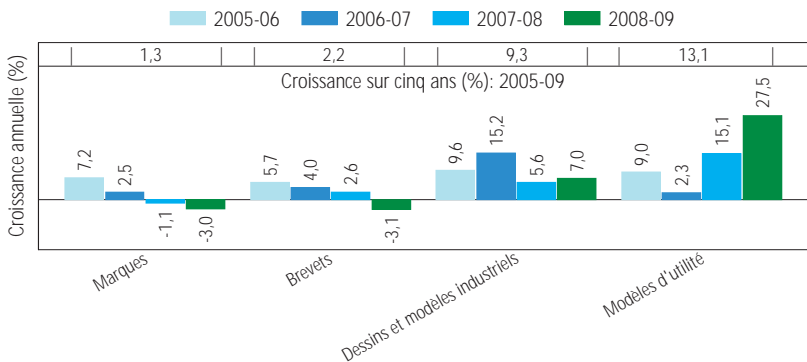
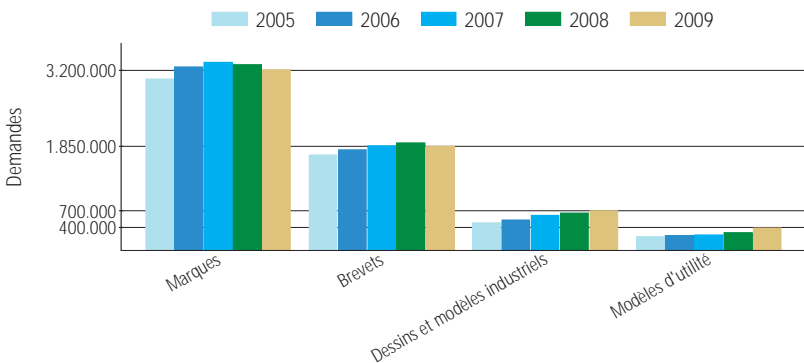
Système de Madrid: le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (le système de Madrid) fonctionne dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et il est administré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Le système de Madrid permet à un déposant de présenter une demande de marque dans un grand nombre de pays, en déposant une demande unique auprès de l'office national ou régional des marques qui est partie au système de Madrid. Le système de Madrid simplifie le processus d'enregistrement de marques dans plusieurs pays en assouplissant l'exigence de déposer plusieurs demandes auprès de chaque office. Il simplifie aussi par la suite la gestion de la marque, puisqu'il est possible d'enregistrer les modifications postérieures ou de renouveler l'enregistrement au moyen d'une seule mesure de procédure. L'enregistrement en vertu du système de Madrid ne crée pas un enregistrement "international" d'une marque et la décision d'enregistrer ou de rejeter la marque reste du ressort de l'office/des offices national/nationaux et/ou régional/régionaux des marques. Les droits afférents aux marques sont limités à la juridiction de l'office/des offices d'enregistrement des marques.

Système du PCT: le PCT (Traité de coopération en matière de brevets) est un traité international administré par l'OMPI qui facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Le système du PCT simplifie la procédure du dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays. Toutefois, la décision d'octroyer ou non des droits de brevet reste du ressort des offices nationaux ou régionaux et les droits attachés aux brevets demeurent limités à la juridiction de l'administration qui délivre ces derniers. Le traitement des demandes internationales selon le PCT commence par la phase internationale, au cours de laquelle sont effectués une recherche internationale et, éventuellement, un examen préliminaire international, et s'achève avec la phase nationale, au cours de laquelle les offices nationaux ou régionaux des brevets se prononcent sur la brevetabilité d'une invention selon la législation nationale.

A. TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

A.1 Évolution des demandes de titres de PI

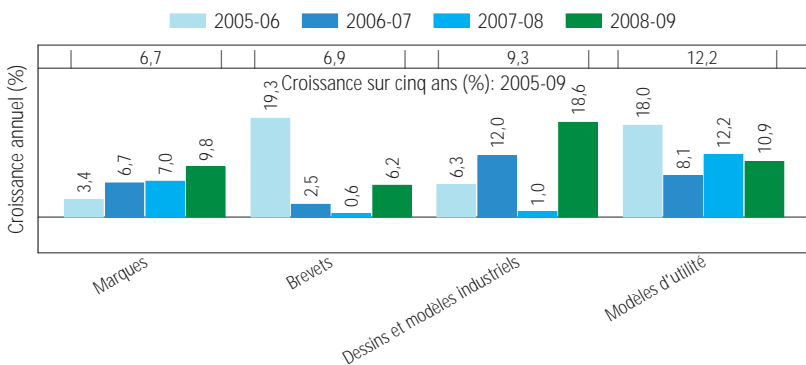
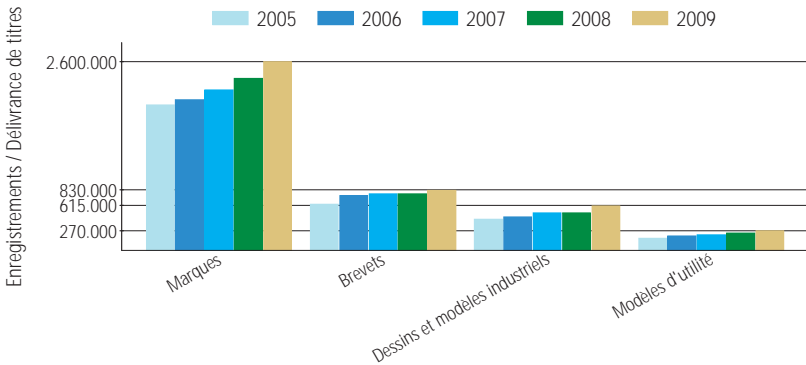
Demandes de titres de propriété intellectuelle	Année de la demande					croissance (%) 2005-09	croissance (%) 2008-09
	2005	2006	2007	2008	2009		
Marques	3 044 000	3 263 000	3 344 000	3 308 000	3 209 000	1,3	-3,0
Brevets	1 692 000	1 789 000	1 860 000	1 908 000	1 849 000	2,2	-3,1
Dessins et modèles industriels	492 000	539 000	621 000	656 000	702 000	9,3	7,0
Modèles d'utilité	244 000	266 000	272 000	313 000	399 000	13,1	27,5



- Avec plus de trois millions de demandes d'enregistrement déposées chaque année, les marques constituent la forme de protection la plus recherchée dans le monde, avec des taux de croissance qui se situent au même niveau que ceux des brevets de 2005 à 2009.
- Les dessins et modèles industriels, en particulier les modèles d'utilité, affichent des taux de croissance bien supérieurs pour la même période, ce qui est en grande partie dû à une forte activité de dépôt en Chine.
- Si le nombre de demandes d'enregistrement de marque et de demandes de brevet a reculé de 3% de 2008 à 2009, celui des dessins et modèles industriels et des modèles d'utilité a respectivement augmenté de 7% et de 27,5%.

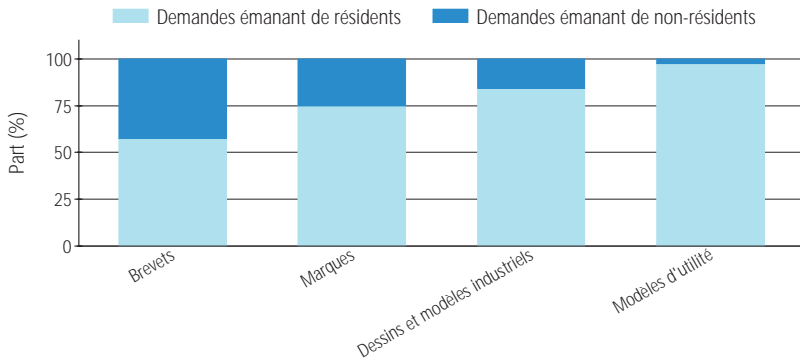
A.2 Évolution des enregistrements/de la délivrance de titres de PI

Enregistrements/délivrance de titres de propriété intellectuelle	Année d'enregistrement/de délivrance du titre						
	2005	2006	2007	2008	2009	croissance (%) 2005-09	croissance (%) 2008-09
Marques	2 007 000	2 075 000	2 214 000	2 369 000	2 601 000	6,7	9,8
Brevets	632 000	754 000	773 000	778 000	826 000	6,9	6,2
Dessins et modèles industriels	430 000	457 000	512 000	517 000	613 000	9,3	18,6
Modèles d'utilité	167 000	197 000	213 000	239 000	265 000	12,2	10,9



- L'évolution des enregistrements et des titres délivrés ne correspond pas toujours à celle du dépôt de demandes, la délivrance des titres dépendant d'un certain nombre de facteurs tels que la charge de travail des offices et le degré d'examen des demandes.
- Le nombre total d'enregistrements et de titres délivrés chaque année est en augmentation malgré la diminution du nombre de demandes de brevet ou d'enregistrement de marques depuis quelques années, cette croissance étant relativement élevée par rapport à celle des demandes de brevet, d'enregistrement de marques et de dessins ou modèles industriels. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les offices ont affecté des ressources supplémentaires au traitement de demandes en attente déposées les années précédentes.

A.3 Demandes de titres de PI émanant de résidents ou de non-résidents, (2009) (niveau mondial)



- Dans les offices du monde entier, sont regroupées sous le terme “demandes” les demandes émanant de déposants résidant dans le ressort juridique représenté par l’office (résidents) et les demandes émanant de déposants ne résidant pas dans le ressort juridique de l’office (non-résidents).
- Le pourcentage de demandes déposées au niveau mondial par des résidents varie en fonction de la catégorie de titre de propriété intellectuelle. D’une manière générale, les résidents déposent la majorité des demandes auprès de leur office de propriété intellectuelle respectif, ce qui révèle une préférence pour l’obtention d’une protection sur les marchés nationaux.
- Avec 42,7% des demandes mondiales déposées à l’étranger, il apparaît que les déposants privilégient la protection internationale pour les brevets par rapport aux trois autres catégories de titres de propriété intellectuelle. Ainsi, 2,5% des demandes de modèle d’utilité seulement émanent de l’étranger.

A.4 Répartition par type de droit de PI pour lequel une demande a été déposée auprès de certains offices (2009)

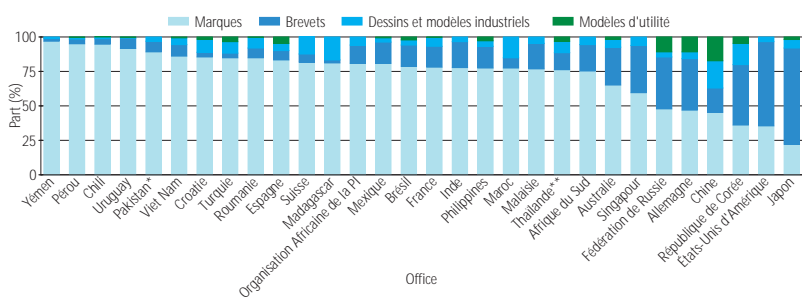
Office	Demandes de titres de propriété intellectuelle (2009)			
	Marque	Brevet	Dessin et modèle industriel	Modèle d'utilité
Afrique du Sud	26 494	6 735	2 013	s.o.
Allemagne	74 676	59 583	8 040	17 306
Australie	56 404	23 681	5 136	1 320
Brésil	112 661	21 944	5 292	3 122
Chili	39 935	1 717	397	97
Chine	808 546	314 604	351 342	310 771
Croatie	8 055	318	911	147
Espagne	46 711	3 803	2 935	2 560
États-Unis d'Amérique	266 845	456 106	25 806	s.o.
Fédération de Russie	49 189	38 564	3 740	11 153
France	84 213	16 104	7 007	413
Inde	141 943	34 287	6 092	s.o.
Japon	110 622	348 596	30 875	9 507
Madagascar	1 605	44	332	s.o.
Malaisie	24 070	5 737	1 465	--
Maroc	10 721	991	2 113	s.o.
Mexique	75 250	14 281	2 930	535
Organisation Africaine de la propriété intellectuelle	2 782	448	209	s.o.
Pakistan*	15 734	1 365	576	s.o.
Pérou	20 945	694	300	86
Philippines	14 912	2 997	778	544
République de Corée	134 211	163 523	57 903	17 144
Roumanie	12 977	1 091	1 175	80
Singapour	15 332	8 736	1 622	s.o.
Suisse	28 945	2 078	4 432	s.o.
Thaïlande**	36 087	5 857	3 873	1 515
Turquie	71 466	2 732	7 114	2 882
Uruguay	9 603	778	54	49
Viet Nam	32 864	3 143	1 899	253
Yémen	3 730	72	50	s.o.

* Données de 2008 pour les dessins et modèles industriels

** Données de 2008 pour les modèles d'utilité

s.o. Sans objet

-- Non disponible



- Le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle reçues varie d'un office à l'autre, tout comme la part de chaque catégorie de titres de propriété intellectuelle dans le total. Dans cette liste d'offices, les demandes d'enregistrement de marques constituent le pourcentage le plus élevé du total des demandes, à quelques exceptions près telles que les offices de propriété intellectuelle des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée, où les demandes de brevet constituent la part la plus importante. Ainsi qu'il ressort du tableau, tous les offices ne prévoient pas une protection pour les modèles d'utilité. De nombreux offices offrant une protection aux modèles d'utilité reçoivent d'une manière générale moins de demandes pour ces titres de propriété intellectuelle que pour les autres catégories de titres. Toutefois, dans les offices de propriété intellectuelle de l'Allemagne, de la Chine et de la Fédération de Russie, la part des demandes de modèle d'utilité est plus importante.

A.5 Répartition par type de droits de PI conférés par certains offices (2009)

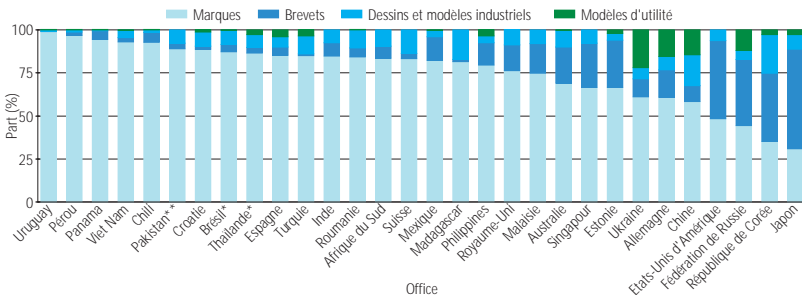
Office	Enregistrements/délivrance de titres de propriété intellectuelle (2009)			
	Marque	Brevet	Dessin et modèle industriel	Modèle d'utilité
Afrique du Sud	19 760	1 639	2 264	s.o.
Allemagne	54 542	14 435	6 869	13 916
Australie	40 799	12 410	5 665	235
Brésil*	64 182	3 153	5 897	289
Chili	29 891	1 797	486	25
Chine	818 633	128 489	249 701	203 802
Croatie	8 449	154	797	114
Espagne	46 617	2 602	3 172	2 259
Estonie	3 083	1 266	191	91
États-Unis d'Amérique	178 780	167 349	23 116	s.o.
Fédération de Russie	40 488	34 824	4 766	10 919
Inde	67 490	6 168	6 025	s.o.
Japon	103 575	193 349	28 812	9 019
Madagascar	1 595	27	336	s.o.
Malaisie	14 972	3 468	1 596	--
Mexique	57 836	9 629	2 568	187
Pakistan**	4 387	162	382	n.a
Panama	7 354	392	30	4
Pérou	19 532	385	232	36
Philippines	10 311	1 679	522	457
République de Corée	50 453	56 732	32 091	3 949
Roumanie	10 809	681	1 328	13
Royaume-Uni	28 024	5 428	3 239	s.o.
Singapour	14 662	5 609	1 721	s.o.
Suisse	26 800	969	4 392	s.o.
Thaïlande*	22 483	846	1 938	711
Turquie	52 682	648	6 470	2 181
Ukraine	23 503	4 002	2 498	8 391
Uruguay	7 623	17	55	6
Viet Nam	26 712	706	1 236	64

* Données de 2008 pour les dessins et modèles industriels et les modèles d'utilité

s.o. Sans objet

** Données de 2008 pour les dessins et modèles industriels

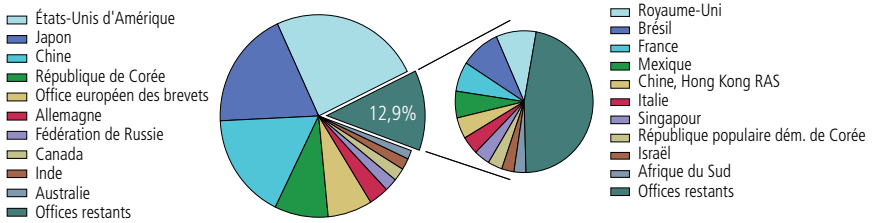
-- Non disponible



- Tout comme pour les demandes, le nombre de titres de propriété intellectuelle délivrés diffère d'un office à l'autre mais est généralement inférieur au nombre de demandes déposées, toutes les demandes n'aboutissant pas nécessairement à un enregistrement ou à la délivrance d'un titre. Lorsque le nombre d'enregistrements dépasse le nombre de demandes pour la même année, comme cela a été le cas pour la Chine, cela signifie que ce chiffre comprend également des enregistrements effectués sur la base de demandes déposées les années précédentes.
- Pour bon nombre des offices susmentionnés, le pourcentage de droits de propriété intellectuelle conférés est analogue à celui des demandes; toutefois, le pourcentage de brevets délivrés est généralement inférieur à celui des demandes de brevet, probablement parce que les critères applicables à la délivrance des brevets sont habituellement plus stricts que ceux applicables à la délivrance d'autres catégories de titres de propriété intellectuelle

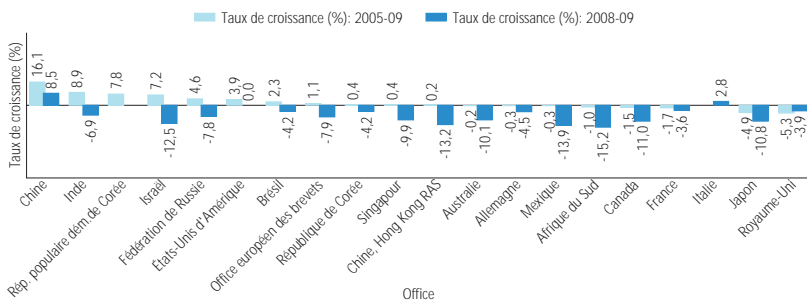
B. BREVETS ET MODÈLES D'UTILITÉ

B.1 Demandes de brevet déposées auprès des 20 offices les mieux classés (2009)



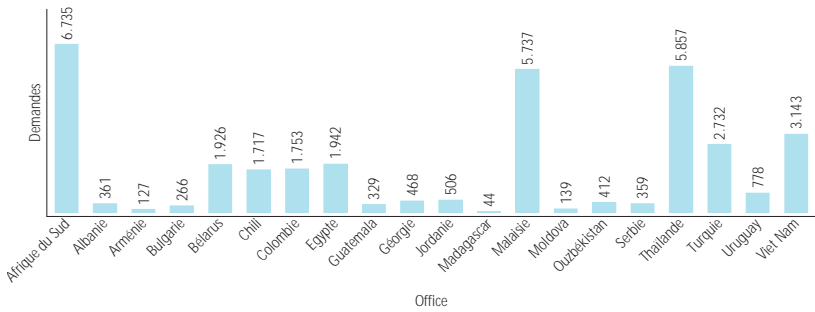
Office	Année de la demande					croissance (%) 2005-09	croissance (%) 2008-09
	2005	2006	2007	2008	2009		
États-Unis d'Amérique	390 733	425 966	456 154	456 321	456 106	3,9	0,0
Japon	427 078	408 674	396 291	391 002	348 596	-4,9	-10,8
Chine	173 327	210 501	245 161	289 838	314 604	16,1	8,5
République de Corée	160 921	166 189	172 469	170 632	163 523	0,4	-4,2
Office européen des brevets	128 713	135 231	140 763	146 150	134 580	1,1	-7,9
Allemagne	60 222	60 585	60 992	62 417	59 583	-0,3	-4,5
Fédération de Russie	32 253	37 691	39 439	41 849	38 564	4,6	-7,8
Canada	39 888	42 038	40 131	42 089	37 477	-1,5	-11,0
Inde	24 382	28 928	35 218	36 812	34 287	8,9	-6,9
Australie	23 857	26 003	26 840	26 346	23 681	-0,2	-10,1
Royaume-Uni	27 988	25 745	24 999	23 379	22 465	-5,3	-3,9
Brésil	20 005	24 074	21 825	22 917	21 944	2,3	-4,2
France	17 275	17 249	17 109	16 705	16 104	-1,7	-3,6
Mexique	14 435	15 505	16 599	16 581	14 281	-0,3	-13,9
Chine, Hong Kong RAS	11 763	13 790	13 766	13 662	11 857	0,2	-13,2
Italie	--	--	10 125	9 449	9 717	--	2,8
Singapour	8 605	9 163	9 951	9 692	8 736	0,4	-9,9
République populaire démocratique de Corée	5 927	6 406	6 922	--	8 011	7,8	--
Israël	5 124	7 496	8 009	7 742	6 774	7,2	-12,5
Afrique du Sud	7 004	7 605	8 317	7 941	6 735	-1,0	-15,2

-- Non disponible



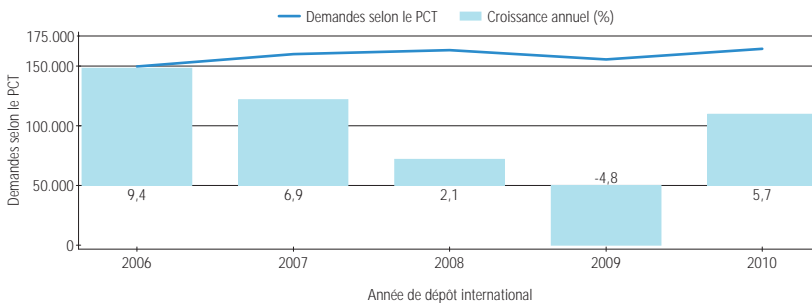
- Les 10 offices les mieux classés s'adjugent environ 87% des demandes de brevet, les trois premiers étant les offices des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la Chine, qui enregistrent environ 60% du total des dépôts. Tous confondus, les 20 offices les mieux classés reçoivent 94% des demandes de brevet.
- De 2008 à 2009, parmi les trois premiers offices, le Japon a accusé une diminution de 10,8% du nombre de demandes reçues, les États-Unis d'Amérique enregistrant des chiffres quasiment inchangés et la Chine affichant une augmentation de 8,5%.
- Alors que la plupart de ces offices enregistrent un recul du nombre de demandes de 2008 à 2009, près de la moitié d'entre eux présentent une évolution positive sur cinq ans.

B.2 Demandes de brevet déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible (2009)



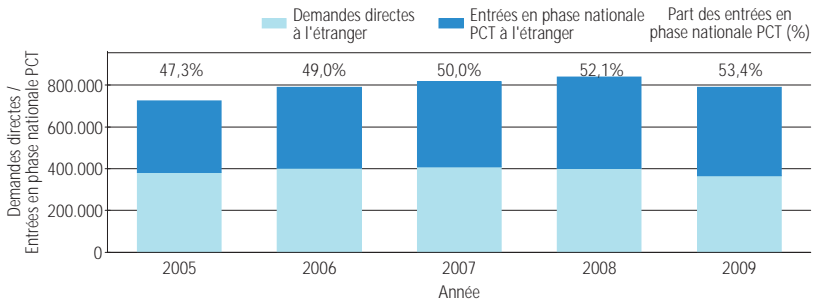
- Les chiffres ci-dessus correspondent au nombre total de demandes de brevet reçues par certains pays à revenu intermédiaire ou faible en 2009. Ces offices, qui représentent des pays de différentes parties du monde, ont été sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Les données relatives à d'autres offices figurent en annexe.
- Il y a de grandes variations d'un office d'un pays à revenu intermédiaire ou faible à l'autre.

B.3 Évolution des demandes internationales selon le PCT



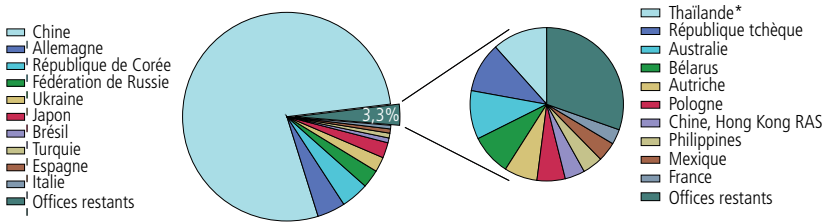
- Le système du PCT facilite l'acquisition de droits de brevet dans un grand nombre de pays dans la mesure où il simplifie la procédure de dépôt en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays.
- Le nombre de demandes internationales a diminué en 2009 pour rebondir à 164 300 en 2010, soit légèrement au-dessus des niveaux de 2008.

B.4 Évolution de la part des entrées dans la phase nationale de demandes selon le PCT par rapport au nombre total des demandes de brevet déposées à l'étranger



- Lorsqu'une demande selon le PCT entre dans la phase nationale auprès d'un office des brevets national ou régional, on parle d'entrée dans la phase nationale.
- La part des entrées dans la phase nationale du total des demandes déposées à l'étranger a augmenté au fil des ans, mettant en évidence une préférence marquée pour le système du PCT aux fins de l'obtention d'une protection par brevet au niveau international.
- De 2005 à 2008, le nombre de dépôts directs à l'étranger est resté aux environs de 400 000 par an, alors que le nombre d'entrées dans la phase nationale passait de 343 000 à 437 000 sur la même période.
- Le nombre de dépôts directs à l'étranger et le nombre de demandes PCT entrées dans la phase nationale à l'étranger ont tous les deux chuté en 2009, mais la part des entrées dans la phase nationale a néanmoins augmenté.

B.5 Demandes de modèle d'utilité déposées auprès des 20 offices de PI les mieux classés (2009)



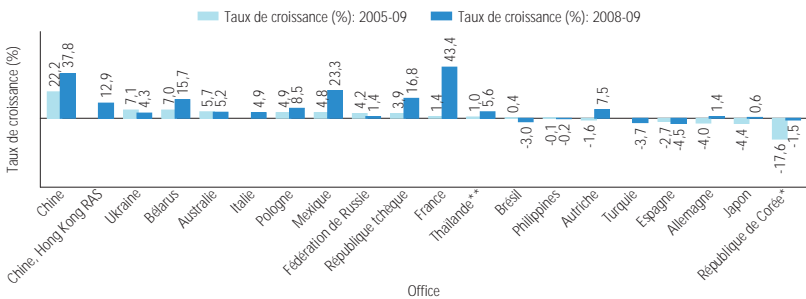
* Données de 2008

Office	Année de la demande										croissance (%)	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2005-09	2008-09				
Chine	112 825	139 566	161 366	181 324	225 586	310 771	22,2	37,8				
Allemagne	20 286	20 418	19 766	18 083	17 067	17 306	-4,0	1,4				
République de Corée*	37 753	--	32 908	21 084	17 405	17 144	-17,6	-1,5				
Fédération de Russie	8 948	9 473	9 699	10 075	10 995	11 153	4,2	1,4				
Ukraine	5 232	7 286	8 171	--	9 205	9 600	7,1	4,3				
Japon	7 986	11 387	10 965	10 315	9 452	9 507	-4,4	0,6				
Brésil	--	3 069	2 984	--	3 218	3 122	0,4	-3,0				
Turquie	--	--	--	3 011	2 992	2 882	--	-3,7				
Espagne	2 904	2 855	2 824	2 666	2 682	2 560	-2,7	-4,5				
Italie	--	--	--	--	2 200	2 307	--	4,9				
Thaïlande**	1 454	1 652	2 062	1 435	1 515	--	1,0	5,6				
République tchèque	1 213	1 185	1 082	1 125	1 183	1 382	3,9	16,8				
Australie	1 093	1 059	1 076	1 229	1 255	1 320	5,7	5,2				
Bélarus	655	853	901	940	967	1 119	7,0	15,7				
Autriche	--	989	1 019	--	861	926	-1,6	7,5				
Pologne	680	644	678	649	719	780	4,9	8,5				
Chine, Hong Kong RAS	--	--	--	--	488	551	--	12,9				
Philippines	592	546	541	427	545	544	-0,1	-0,2				
Mexique	385	443	386	482	434	535	4,8	23,3				
France	--	390	381	330	288	413	1,4	43,4				

* croissance sur 5 ans (2004-2008)

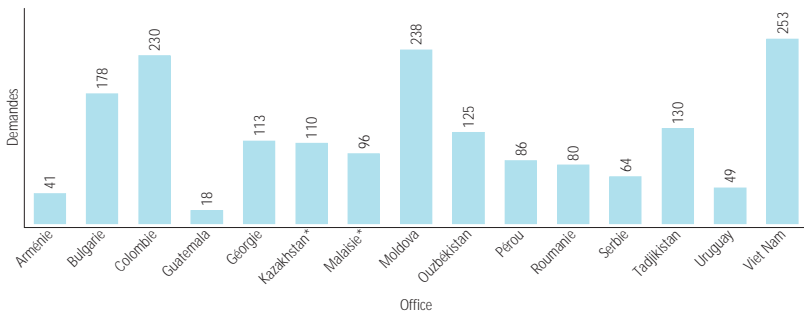
** croissance sur 5 ans (2004-2008) et sur un an (2007-2008)

-- non disponible



- L'Office de propriété intellectuelle de la Chine enregistre à lui seul 78% des demandes de modèle d'utilité, affichant l'un des taux de croissance sur cinq ans et de croissance annuelle les plus élevés.
- Ces dernières années, les offices de l'Allemagne et de la République de Corée ont enregistré un nombre de demandes de modèle d'utilité analogue, l'Office de la République de Corée accusant toutefois un recul sensiblement plus prononcé sur cinq ans.

B.6 Demandes de modèle d'utilité déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible (2009)

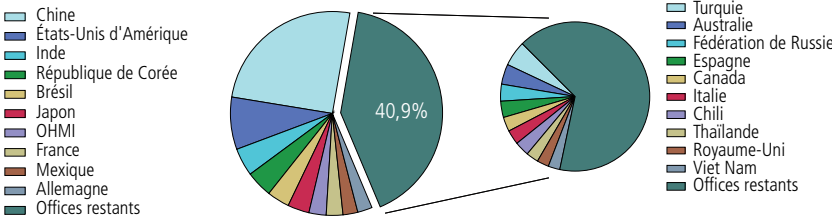


*Données de 2008

- Si de nombreux offices n'offrent pas une protection pour les modèles d'utilité (voir l'annexe), le graphique ci-dessus indique un certain nombre d'offices de propriété intellectuelle de pays à revenu intermédiaire ou faible qui offrent ce type de protection.

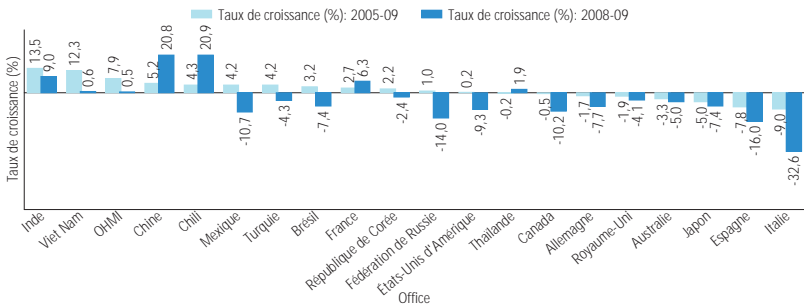
C. MARQUES

C.1 Demandes d'enregistrement de marques déposées auprès des 20 offices de PI les mieux classés (2009)



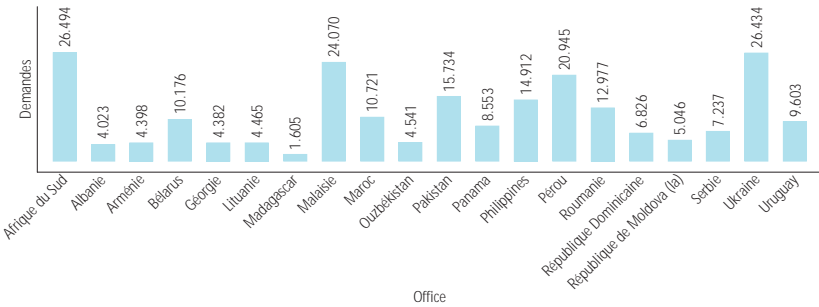
Office	Année de la demande					croissance (%)	
	2005	2006	2007	2008	2009	2005-09	2008-09
Chine	659 148	741 942	681 358	669 088	808 546	5,2	20,8
États-Unis d'Amérique	264 510	277 579	304 129	294 070	266 845	0,2	-9,3
Inde	85 669	103 419	123 514	130 172	141 943	13,5	9,0
République de Corée	123 064	130 738	141 289	137 461	134 211	2,2	-2,4
Brésil	99 310	95 724	104 125	121 712	112 661	3,2	-7,4
Japon	136 050	135 865	143 236	119 448	110 622	-5,0	-7,4
OHMI	64 971	78 362	89 070	87 640	88 086	7,9	0,5
France	75 564	77 166	80 034	79 206	84 213	2,7	6,3
Mexique	63 899	69 781	83 216	84 287	75 250	4,2	-10,7
Allemagne	80 091	80 481	83 352	80 865	74 676	-1,7	-7,7
Turquie	60 697	67 300	72 034	74 685	71 466	4,2	-4,3
Australie	64 413	69 587	61 040	59 370	56 404	-3,3	-5,0
Fédération de Russie	47 222	52 867	57 346	57 165	49 189	1,0	-14,0
Espagne	64 699	65 884	64 136	55 586	46 711	-7,8	-16,0
Canada	41 832	45 031	47 758	45 619	40 956	-0,5	-10,2
Italie	59 297	58 688	61 715	60 344	40 702	-9,0	-32,6
Chili	33 757	31 577	32 081	33 026	39 935	4,3	20,9
Thaïlande	36 423	33 947	33 555	35 422	36 087	-0,2	1,9
Royaume-Uni	36 998	39 111	40 484	35 705	34 253	-1,9	-4,1
Viet Nam	20 663	26 140	31 497	32 684	32 864	12,3	0,6

OHMI: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur



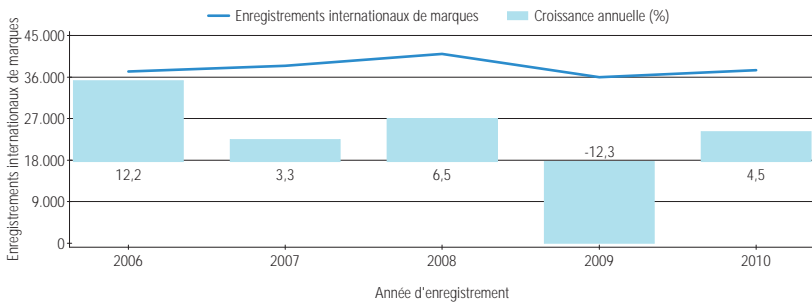
- Aux fins de la présente section, les demandes d'enregistrement de marques regroupent les demandes déposées directement auprès des offices de propriété intellectuelle et les désignations reçues par ces offices dans le cadre du système de Madrid administré par l'OMPI.
- En 2009, un quart des demandes d'enregistrement de marques a été déposé auprès de l'Office des marques de la Chine. Si l'on y ajoute les parts de l'Inde, du Japon et de la République de Corée, ces quatre offices situés en Asie s'adjugent 37% du nombre total de demandes d'enregistrement de marques.
- L'Inde a enregistré le plus fort taux de croissance sur cinq ans (13,5%) de 2005 à 2009, alors que la Chine a enregistré l'un des taux de croissance annuelle les plus élevés (20,8%) entre 2008 et 2009.
- Les offices de propriété intellectuelle ont un système de dépôt de demandes à classe unique ou à classes multiples. Par souci de simplicité, cette différence n'a pas été prise en considération dans la présente publication.

C.2 Demandes d'enregistrement de marques déposées auprès de certains offices de PI de pays à revenu intermédiaire ou faible (2009)



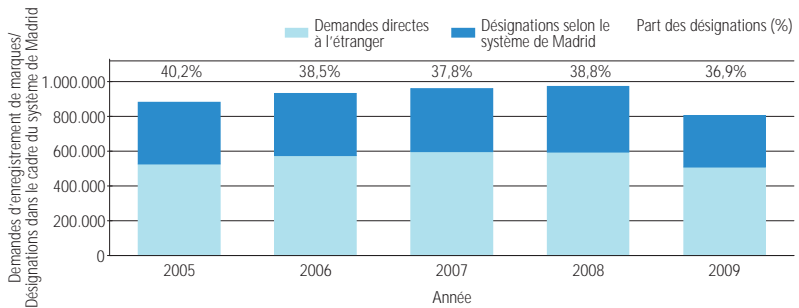
- Ces chiffres correspondent au nombre total de demandes d'enregistrement de marques reçues en 2009 par les offices de certains pays à revenu intermédiaire ou faible. Ces offices, qui représentent des pays de différentes parties du monde, ont été sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Les données relatives à d'autres offices figurent en annexe.
- De nombreux offices de propriété intellectuelle de pays à revenu intermédiaire ou faible affichent un nombre de demandes d'enregistrement de marques très élevé, ce qui témoigne de la popularité de cette forme de protection de la propriété intellectuelle sur ces marchés.

C.3 Évolution des enregistrements internationaux dans le cadre du système de Madrid



- Après avoir chuté en 2009, le nombre d'enregistrements effectués dans le cadre du système de Madrid a augmenté en 2010, palliant ainsi quelque peu les pertes de l'année précédente.

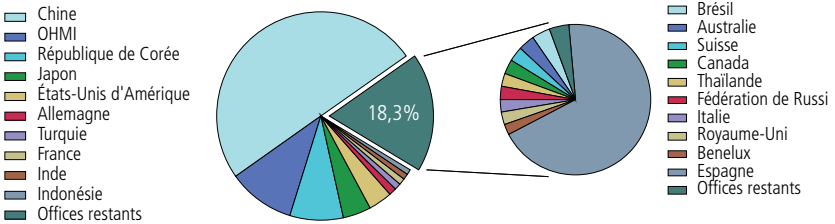
C.4 Évolution de la part des désignations dans le cadre du système de Madrid dans le nombre total des demandes d'enregistrement de marques déposées à l'étranger



- Les demandes déposées à l'étranger peuvent être déposées directement auprès des offices nationaux ou régionaux ou dans le cadre du système de Madrid. Dans ce dernier cas, les déposants désignent les offices de propriété intellectuelle des pays dans lesquels ils souhaitent obtenir une protection pour leurs marques. Le graphique ci-dessus montre le nombre total de demandes déposées à l'étranger selon ces deux voies et la part des désignations dans le cadre du système de Madrid.
- En 2009, le recul du nombre de demandes déposées directement à l'étranger et de désignations dans le cadre du système de Madrid s'est traduit par une baisse de 2% de la part des désignations dans ce système par rapport au nombre total de demandes déposées à l'étranger en 2008.

D. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

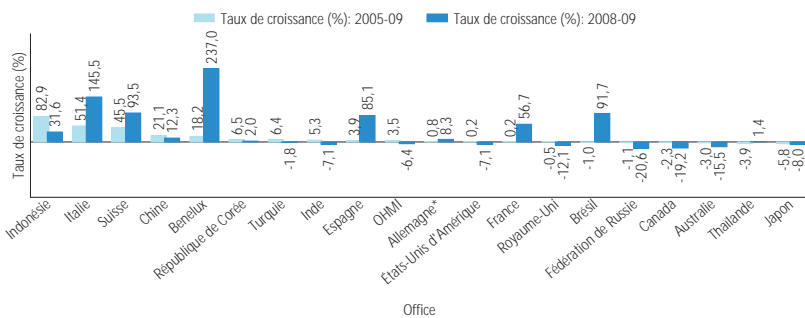
D.1 Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels déposées auprès des 20 offices de propriété intellectuelle les mieux classés (2009)



Office	Année de la demande					croissance (%) 2005-09	croissance (%) 2008-09
	2005	2006	2007	2008	2009		
Chine	163 371	201 322	267 432	312 904	351 342	21,1	12,3
OHMI	63 657	69 296	77 237	78 050	73 075	3,5	-6,4
République de Corée	44 957	51 039	54 362	56 750	57 903	6,5	2,0
Allemagne*	52 544	54 505	57 799	50 135	54 304	0,8	8,3
Japon	39 254	36 724	36 544	33 569	30 875	-5,8	-8,0
États-Unis d'Amérique	25 553	25 515	27 752	27 782	25 806	0,2	-7,1
Turquie	5 551	6 339	6 868	7 243	7 114	6,4	-1,8
France	6 947	6 586	6 384	4 473	7 007	0,2	56,7
Inde	4 949	5 521	6 402	6 557	6 092	5,3	-7,1
Indonésie	507	523	478	4 307	5 668	82,9	31,6
Brésil	5 511	5 271	5 424	2 761	5 292	-1,0	91,7
Australie	5 811	5 876	5 796	6 077	5 136	-3,0	-15,5
Suisse	989	2 123	2 189	2 291	4 432	45,5	93,5
Canada	4 682	4 835	5 069	5 282	4 269	-2,3	-19,2
Thaïlande	4 545	3 560	3 521	3 820	3 873	-3,9	1,4
Fédération de Russie	3 917	4 385	4 823	4 711	3 740	-1,1	-20,6
Italie	676	562	476	1 447	3 552	51,4	145,5
Royaume-Uni	3 588	3 495	4 683	4 009	3 523	-0,5	-12,1
Benelux	1 724	1 641	1 501	998	3 363	18,2	237,0
Espagne	2 514	2 119	1 946	1 586	2 935	3,9	85,1

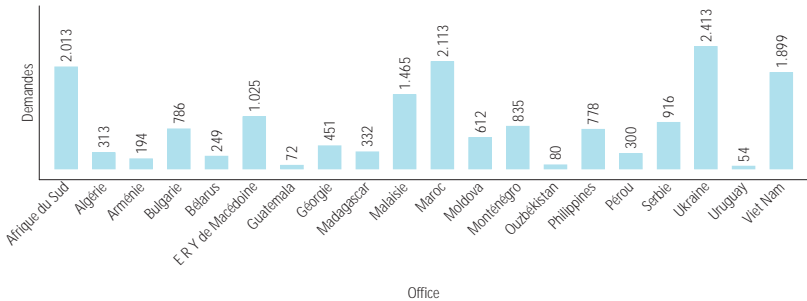
OHMI: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur

* Afin de permettre les comparaisons avec des données rétrospectives, les chiffres tiennent compte du nombre total de dessins ou modèles industriels figurant dans les demandes.



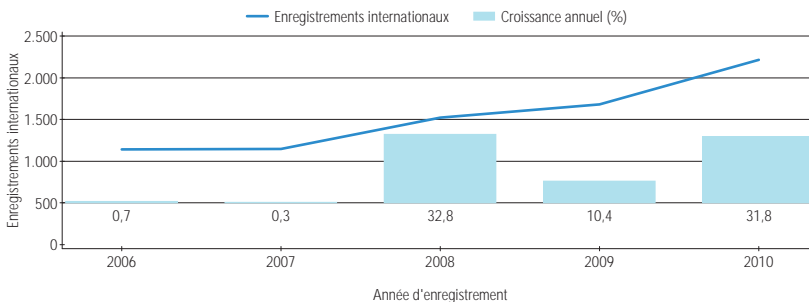
- En 2009, la Chine concentrait 50% de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels, avec une augmentation de 12,3% en 2009 par rapport à 2008.
- Les 20 offices les mieux classés représentaient 87% de l'ensemble des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels.
- Les offices de propriété intellectuelle ont un système de dépôt des demandes à classe unique ou à classes multiples. Par souci de simplicité, cette différence n'a pas été prise en considération dans la présente publication.

D.2 Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels déposées auprès de certains offices de propriété intellectuelle de pays à revenu intermédiaire ou faible (2009)



- Le graphique ci-dessus illustre l'activité de dépôt enregistrée en 2009 dans le domaine des dessins ou modèles industriels pour certains offices de pays à revenu intermédiaire ou faible sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Les données relatives à d'autres offices figurent en annexe.

D.3 Évolution des enregistrements internationaux dans le cadre du système de La Haye



- Depuis 2007, l'utilisation du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels croît rapidement.

ANNEXES

I. Demandes de titres de propriété intellectuelle, par office (2009)
(les données concernant 2008 sont en italique)

Office	Demandes de titres de propriété intellectuelle			
	Marques	Brevets	Dessins et modèles industriels	Modèles d'utilité
Afghanistan
Afrique du Sud	26 494	6 735	2 013	s.o.
Albanie	4 023	361	177	1
Algérie	5 752	..	313	s.o.
Allemagne	74 676	59 583	8 040	17 306
Andorre	785	s.o.	s.o.	s.o.
Angola	s.o.
Antigua-et-Barbuda	716	s.o.
Antilles néerlandaises	1 456	s.o.	1 328	s.o.
Arabie saoudite	s.o.
Argentine	..	5 582	..	s.o.
Arménie	4 398	127	194	41
Aruba	s.o.
Australie	56 404	23 681	5 136	1 320
Autriche	11 699	2 555	716	926
Azerbaïdjan	5 609	227	55	11
Bahamas	s.o.
Bahrein	8 891	s.o.
Bangladesh	s.o.
Barbade	s.o.
Bélarus	10 176	1 926	249	1 119
Belgique	s.o.	817	s.o.	s.o.
Belize	805	54	406	s.o.
Benelux	25 566	s.o.	3 363	s.o.
Bénin	120	s.o.
Bhoutan	599	s.o.
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine	5 538	71	63	..
Botswana	712	..	26	s.o.
Bésil	112 661	21 944	5 292	3 122
Brunei Darussalam	649	42	31	s.o.
Bulgarie	7 904	266	786	178
Burkina Faso
Burundi	s.o.
Cambodge	s.o.
Cameroun	s.o.
Canada	40 956	37 477	4 269	s.o.
Cap-Vert	s.o.
Chili	39 935	1 717	397	97
Chine	808 546	314 604	351 342	310 771
Chine, Hong Kong RAS	24 754	11 857	2 234	551
Chypre	2 244	12	28	s.o.
Colombie	23 952	1 753	s.o.	230
Comores	s.o.
Congo	s.o.
Costa Rica	..	774
Côte d'Ivoire	131	s.o.
Croatie	8 055	318	911	147
Cuba	2 042	258	19	s.o.
Danemark	6 075	1 649	210	207
Djibouti	s.o.
Dominique	s.o.
E R Y de Macédoine	3 788	440	1 025	s.o.
Égypte	2 828	1 942	1 369	s.o.
El Salvador	..	326
Émirats arabes unis	s.o.
Équateur	..	606
Érythrée	s.o.
Espagne	46 711	3 803	2 935	2 560
Estonie	3 230	96	227	132
États-Unis d'Amérique	266 845	456 106	25 806	s.o.
Éthiopie
Fédération de Russie	49 189	38 564	3 740	11 153
Fidji	s.o.
Finlande	5 564	1 933	231	..
France	84 213	15 693	7 007	413

Office	Demandes de titres de propriété intellectuelle			
	Marques	Brevets	Dessins et modèles industriels	Modèles d'utilité
Gabon	32	s.o.
Gambie	s.o.
Géorgie	4 382	468	451	113
Ghana	677	..	14	s.o.
Grèce	2 458	720	1 111	29
Grenade	s.o.
Guatemala	..	329	72	18
Guinée	s.o.
Guinée équatoriale	s.o.
Guinée-Bissau	s.o.
Guyana	s.o.
Haïti	s.o.
Honduras
Hongrie	6 671	787	1 025	254
Iles Cook	s.o.
Îles Marshall	s.o.
Îles Salomon	s.o.
Inde	141 943	34 287	6 092	s.o.
Indonésie	5 668	..
Iran (République islamique d')	3 013	s.o.
Iraq	s.o.
Irlande	4 091	961	75	..
Islande	3 574	86	121	..
Israël	8 306	6 774	1 794	s.o.
Italie	40 702	9 717	3 552	2 307
Jamaïque	s.o.
Japon	110 622	348 596	30 875	9 507
Jordanie	..	506	..	s.o.
Kazakhstan	8 407	173	205	110
Kenya	1 430
Kirghizistan	3 966	138	239	..
Kiribati	s.o.
Koweït	s.o.
Le Saint-Siège	38	s.o.
Lesotho	634	s.o.
Lettonie	3 566	..	130	s.o.
Liban	s.o.
Libéria	489	s.o.
Libye	s.o.
Liechtenstein	3 021	s.o.	1 024	s.o.
Lituanie	4 465	107	50	s.o.
Luxembourg ¹	s.o.	84	s.o.	s.o.
Macao (RAS), Chine	6 130	124	105	8
Madagascar	1 605	44	332	s.o.
Malaisie	24 070	5 737	1 465	96
Malawi
Maldives	s.o.
Mali	10	s.o.
Malte	911	29	3	s.o.
Maroc	10 721	991	2 113	s.o.
Maurice	24	24	13	s.o.
Mauritanie	s.o.
Mexique	75 250	14 281	2 930	535
Micronésie (États fédérés de)	s.o.
Monaco	3 324	10	1 064	s.o.
Mongolie	1 399	..	383	..
Monténégro	12 928	917	371	s.o.
Mozambique	870
Myanmar	s.o.
Namibie	858	..	33	s.o.
Nauru	s.o.
Népal	s.o.
Nicaragua	s.o.
Niger	12	s.o.
Nigéria	s.o.
Norvège	13 607	3 604	663	s.o.
Nouvelle-Zélande	16 190	6 358	1 241	s.o.
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	88 086	s.o.	73 075	s.o.
Office européen des brevets	s.o.	134 580	s.o.	s.o.
Oman	2 103	..	110	s.o.
Organisation africaine de la propriété intellectuelle	2 782	448	209	..
Organisation eurasiennne des brevets	s.o.	2 801	s.o.	s.o.

Office	Demandes de titres de propriété intellectuelle			
	Marques	Brevets	Dessins et modèles industriels	Modèles d'utilité
Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle	..	435	..	1
Ouganda
Ouzbékistan	4 541	412	80	125
Pakistan	15 734	1 365	576	s.o.
Palaos	s.o.
Panama	8 553	370	51	2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	46	6	s.o.
Paraguay	..	260	..	s.o.
Pays-Bas ¹	s.o.	2 854	s.o.	s.o.
Pérou	20 945	694	300	86
Philippines	14 912	2 997	778	544
Pologne	17 877	3 140	1 894	780
Portugal	19 005	617	384	127
Qatar	s.o.
République arabe syrienne	6 151	..	402	s.o.
République centrafricaine	s.o.
République de Corée	134 211	163 523	57 903	17 144
République de Moldova (la)	5 046	139	612	238
République démocratique du Congo	s.o.
République démocratique populaire lao	s.o.
République dominicaine	6 826	324	..	s.o.
République populaire démocratique de Corée	1 351	8 011	463	s.o.
République tchèque	11 047	881	429	1 382
République-Unie de Tanzanie	s.o.
Roumanie	12 977	1 091	1 175	80
Royaume-Uni	34 253	22 465	3 523	s.o.
Rwanda	s.o.
Sainte-Lucie	s.o.
Saint-Kitts-et-Névis	s.o.
Saint-Marin	1 314	s.o.
Saint-Vincent-et-les	s.o.
Samoa	s.o.
Sao Tomé-et-Principe	287	..	10	s.o.
Sénégal	130	s.o.
Serbie	7 237	359	916	64
Seychelles	s.o.
Sierra Leone	750	s.o.
Singapour	15 332	8 736	1 622	s.o.
Slovaquie	5 534	239	94	331
Slovénie	4 073	385	697	15
Somalie	s.o.
Soudan	743	s.o.
Sri Lanka	5 907	465	402	s.o.
Suède	12 706	2 649	678	s.o.
Suisse	28 945	2 078	4 432	s.o.
Suriname	137	s.o.
Swaziland	680	s.o.
Tadjikistan	2 496	12	9	130
Tchad	s.o.
Thaïlande	36 087	5 857	3 873	1 515
Timor-Leste	s.o.
Togo	s.o.
Tonga	s.o.
Trinité-et-Tobago	..	281
Tunisie	1 427	s.o.
Turkménistan	2 337	s.o.
Turquie	71 466	2 732	7 114	2 882
Tuvalu	s.o.
Ukraine	26 434	4 814	2 413	9 205
Uruguay	9 603	778	54	49
Vanuatu	s.o.
Venezuela	..	2 901
Viet Nam	32 864	3 143	1 899	253
Yémen	3 730	72	50	s.o.
Zambie	795
Zimbabwe	1

Les données de 2008 sont en italique.

s.o. Sans objet

Non disponible

¹ Les demandes d'enregistrement de marques ou de dessins et modèles industriels sont déposées auprès de l'Office Belux de la propriété intellectuelle (OBPI).

II. Demandes internationales (système du PCT) et enregistrements internationaux (systèmes de Madrid et de La Haye), 2010 par origine

Origine	Demandes internationales (système du PCT) et enregistrements internationaux (systèmes de Madrid et de La Haye), 2010		
	PCT	Madrid	La Haye
Afrique du Sud	295		
Albanie	1		
Algérie	3		
Allemagne	17 568	4 548	524
Andorre	12		
Ançola	1		
Antigua-et-Barbuda	1		1
Antilles néerlandaises		13	
Arabie saoudite	80		
Argentine	16		
Arménie	5	12	1
Australie	1 772	961	
Autriche	1 140	904	34
Azerbaïdjan	2	8	
Bahamas	20		
Bahrein	1		
Banladesh	1		
Barbade	84		
Bélarus	15	104	
Bélgique	1 056		33
Belize	1		
Benelux		1 915	
Bosnie-Herzégovine	13	72	
Botswana	1	1	
Brsil	487		
Bulgarie	33	167	7
Caméroun	2		
Canada	2 698		
Chili	88		
Chine	12 296	1 820	
Chypre	44	20	
Colombie	46		
Costa Rica	3		
Côte d'Ivoire	1		
Croatie	50	124	6
Cuba	5	2	
Curacao			1
Danemark	1 174	387	10
E R Y de Macédoine	2	13	
Égypte	48	39	1
Émirats arabes unis	30		1
Équateur	33		
Espagne	1 771	578	24
Estonie	45	39	1
États-Unis d'Amérique	44 940	3 897	186
Fédération de Russie	784	1 160	
Finlande	2 138	206	25
France	7 245	3 734	219
Gabon	2		
Géorgie	5	9	1
Grèce	91	57	6
Guatemala	2		
Guinée	1		
Hongrie	172	168	3
Îles Marshall	1		
Inde	1 285		
Indonésie	16		1
Iran (République islamique d')	6	35	
Irlande	443	43	
Islande	57	25	3
Israël	1 476	11	
Italie	2 658	2 327	122
Japon	32 148	1 422	
Kazakhstan	20	37	
Kenya	4	9	
Kirghizistan	1		
Lettonie	26	130	4
Liban	4		
Libye	1		
Liechtenstein	73	82	22
Lituanie	11	63	
Luxembourg	251		17
Madagascar		2	
Malaisie	350		
Malte	21		
Maroc	19	80	7
Maurice	2		
Mexique	191		

Origine	Demandes internationales (système du PCT) et enregistrements internationaux (systèmes de Madrid et de La Haye), 2010		
	PCT	Madrid	La Haye
Monaco	17	42	4
Mongolie		2	
Monténégro		5	
Mozambique		8	
Namibie	29		
Nicaragua	1		
Nigéria	2		
Norvège	708	320	13
Nouvelle-Zélande	307		
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur		4 356	
Oman	4		
Ouzbékistan	4	1	
Pakistan	1		
Panama	5		
Pays-Bas	4 060		175
Pérou	7		
Philippines	14		
Pologne	199	311	14
Portugal	116	145	
Qatar	7		
République arabe syrienne	12	8	
République de Corée	9 669	305	
République de Moldova (la)	1	43	4
République démocratique populaire lao	7		
République dominicaine	3		
République populaire démocratique de Corée	4	5	1
République tchèque	137	313	6
Roumanie	19	67	5
Royaume-Uni	4 891	1 062	23
Saint-Kitts-et-Névis	2		
Saint-Marin	5	8	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2		
Samoa	5		
Serbie	19	284	21
Seychelles	10		
Sierra Leone	2		
Singapour	641	180	2
Slovaquie	44	126	
Slovénie	126	267	9
Sri Lanka	10		
Suède	3 313	268	9
Suisse	3 728	3 093	564
Tchad	1		
Thaïlande	72		
Trinité-et-Tobago	1		
Tunisie	9		
Turquie	480	787	100
Ukraine	109	250	5
Uruguay	5		
Venezuela	1		
Viet Nam	9	53	
Yémen	3		
Zambie	1		

Les origines qui figurent dans ce tableau ne correspondent pas toutes à des membres des systèmes administrés par l'OMPI.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'OMPI
à l'adresse www.wipo.int

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone

+41 22 338 91 11

Télécopieur

+41 22 733 54 28